

**FONDATION CECILE GINTER
R.C.S. Luxembourg G157**

**COMPTES ANNUELS ET RAPPORT
DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ
31 DECEMBRE 2016**

TABLE DES MATIERES

	Pages
RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ	1 - 2
COMPTES ANNUELS	
- Bilan	3
- Compte de profits et pertes	4
- Annexe	5 - 7

Au conseil d'administration de
FONDATION CECILE GINTER
Luxembourg

R.C.S. Luxembourg G157

RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ

Rapport sur les comptes annuels

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de FONDATION CECILE GINTER, comprenant le bilan au 31 décembre 2016 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de FONDATION CECILE GINTER au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

FIDUCIA AUDIT S. à r. l.

Cabinet de révision agréé

Réviseur d'entreprises agréé

Robert ZAHLEN

Luxembourg, le 6 février 2017

(en EUR)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

ACTIF	EUR 31.12.2016	EUR 31.12.2015	PASSIF	EUR 31.12.2016	EUR 31.12.2015
Actif circulant	5 746 155,51	5 866 816,61	Fonds propres	5 742 964,51	5 865 488,11
<i>Avoirs en banque, avoirs en comptes chèques postaux</i>	5 746 155,51	5 866 816,61	<i>Dotation initiale en fonds propres</i>	505 355,74	505 355,74
			<i>Réserve indisponible</i>	3 939 571,75	3 939 571,75
			<i>Résultat reporté</i>	1 420 560,62	1 513 446,13
			<i>Résultat de l'exercice</i>	-122 523,60	-92 885,51
			Dettes	3 191,00	1 328,50
Total Actif	5 746 155,51	5 866 816,61	Total Passif	5 746 155,51	5 866 816,61

(en EUR)

COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 2016

CHARGES	EUR 31.12.2016	EUR 31.12.2015	PRODUITS	EUR 31.12.2016	EUR 31.12.2015
Charges brutes	129 460,38	153 450,24	Produits bruts	6 375,02	32 572,24
Projets réalisés	125 892,44	149 000,00	Dons et legs reçus	6 375,02	32 572,24
Autres charges externes	3 567,94	4 450,24	Autres intérêts et produits assimilés	561,76	27 992,49
			Déficit de l'exercice	122 523,60	92 885,51
Total Charges	129 460,38	153 450,24	Total Produits	129 460,38	153 450,24

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2016

Note 1 - Généralités

La Fondation Cécile Ginter (la Fondation) a été constituée sous forme d'un établissement d'utilité publique pour une durée indéterminée en date du 14 juillet 1977 en souvenir de Madame Cécile Ginter et en exécution de ses stipulations testamentaires.

Elle a été reconnue d'utilité publique et désignée organisme pouvant recevoir des dons fiscalement déductibles dans le chef des donateurs.

Le siège social de la Fondation est établi au 29, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg suivant la décision du conseil d'administration du 9 mai 2016 de transférer le siège social auparavant au 4, rue du Génistre, L-1623 Luxembourg à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La Fondation a pour objet de participer à la lutte contre la faim dans le monde, de secourir les indigents et de contribuer à la réalisation d'autres œuvres charitables.
L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Note 2 - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement admis au Grand-Duché de Luxembourg.

La Fondation est régie par la loi du 21 avril 1928 sur les Associations et Fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Les principales règles comptables utilisées par la Fondation sont les suivantes :

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée normale d'utilisation.

Les dons et legs constitutifs d'un patrimoine immobilier sont comptabilisés, sur décision du conseil d'administration, à leur valeur estimée de réalisation à la date de l'arrêté ministériel pris par le ministre de la justice.

La comptabilisation se fait de la manière suivante :

- soit en fonds propres en cas de dons et legs libres,
- soit en fonds disponibles pour projets futurs si les dons et legs sont dédiés à un projet spécifique.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

- Immeubles : 1,5% -2%
- Mobilier et matériel de bureau : 25%

2.2 Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis.

FONDATION CECILE GINTER
RCS Luxembourg G157
ANNEXE
31 décembre 2016
(en EUR)

2.3 *Fonds propres*

Les fonds propres sont composés de fonds associatifs et d'autres réserves. Les fonds propres peuvent être mouvementés par :

- l'affectation du résultat de l'exercice,
- la dotation suite à des dons et legs libres,
- des prélèvements pour couvrir des pertes de l'exercice,
- ou des prélèvements divers sur décision du conseil d'administration.

2.4 *Provisions pour risques et charges*

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges sont examinées à la fin de chaque période par le conseil d'administration qui statue avec prudence, sincérité et bonne foi.

2.5 *Dettes*

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement.

2.6 *Produits bruts - Revenus*

Les revenus de la Fondation (produits bruts) sont constitués de fonds reçus sous forme de dons et legs (libres ou dédiés) en vue de réaliser des projets en relation avec l'objet social de la Fondation.

Les « Dons et legs libres » constituent des recettes qui sont :

- soit affectées directement pendant l'année, sur décision du conseil d'administration, aux fonds propres.

Si le conseil d'administration décide ensuite de financer, sur un ou plusieurs exercices, un projet avec ces fonds propres, une reprise des fonds propres est faite à concurrence du montant du projet à financer et est reclassée sous le poste « fonds disponibles pour projets futurs »

- soit inclus dans le résultat de l'exercice et porté en résultats reportés.

Les dons et legs dédiés à un projet précis par le donateur ne sont pas à la libre disposition de la Fondation. Ils s'ajoutent aux produits bruts « Dons et legs dédiés » de la Fondation.

Ces sommes sont ensuite, via l'enregistrement de la dotation en autres charges d'exploitation et au poste « Fonds disponibles pour projets futurs » du passif, reconnues comme projet spécifique à réaliser.

Note 3 - Fonds propres

Le montant des fonds propres tels que repris au bilan de la Fondation au 31 décembre 2016 est composé de la manière suivante :

- la dotation initiale en capital à concurrence de 505.355,74 EUR soit la contrevaletur de la nue-propriété des deux immeubles reçus de feu Madame Cécile Ginter. Au moment de la constitution de la Fondation l'usufruit de ces deux maisons appartenait à un tiers.
- une réserve indisponible à concurrence de 3.939.571,75 EUR provenant de la plus-value sur la vente des deux immeubles reçus de feu Madame Cécile Ginter, déduction faite de la valeur de la nue-propriété de ses deux immeubles portés en dotation initiale lors de la constitution de la Fondation.

FONDATION CECILE GINTER

RCS Luxembourg G157

ANNEXE

31 décembre 2016

(en EUR)

- un résultat reporté provenant des exercices antérieurs à concurrence de 1.420.560,62 EUR et du déficit de l'exercice de 122.023,60 EUR.

Note 4 - Personnel et autres charges externes

Au cours de l'année 2016, la Fondation n'a pas occupé de personnel.

Note 5 - Engagements hors bilan

En 2010, la Fondation Cécile Ginter avait accordé un gage à la BIL à concurrence de 60.000 euros pour garantir des engagements pris auprès de la BIL par un tiers.

Au 31 décembre 2016, le solde de ce gage s'élève à 42.424,26 EUR.

Note 6 - Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture au 31 décembre 2016 qui pourraient apporter des corrections significatives aux chiffres arrêtés au 31 décembre 2016.

Note 7 - Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2016

Mme Bernadette Reuter-Wagner, administrateur
Mme Marie-Josée Jacobs, administrateur
Mme Marie-Christine Ries, administrateur
M. Guy Schleder, administrateur
M. Alphonse Wagner, administrateur
M. Marcel Jean André Oberweis, administrateur
M. Marc Marie Joseph Arthur Fischbach, administrateur
M. Marc Albert Georges Hengen, administrateur